



## Comité Technique « Personnels et Missions » du 5 février 2019

### Déclaration liminaire CCRF-FO / CFTC-CCRF

Madame la Présidente,

Le CT directionnel de la DGCCRF se réunit pour la première fois dans sa nouvelle configuration issue des élections du 6 décembre 2018, dans un contexte extrêmement tendu, tant la situation est confuse et l'opacité entretenue concernant l'avenir de la DGCCRF et de ses agents.

L'impression générale depuis des mois est que la DGCCRF navigue à vue en tenant le seul cap des restrictions budgétaires.

Nos syndicats **FO** et **CFTC** sont tout particulièrement attachés au CT « personnels et missions » et entendent jouer pleinement leur rôle de défense des intérêts matériels et moraux des agents au sein de cette instance de dialogue social.

Pour cela, nous souhaitons que ce CT ne soit ni une chambre d'enregistrement, ni un simple « point informations », mais une véritable instance de dialogue social.

Dès lors, nous espérons qu'il sera mis fin aux errements constatés ces derniers mois, consistant à éviter de traiter avec les organisations syndicales des dossiers cruciaux pour l'avenir des missions et des personnels de la DGCCRF, en prétendant qu'ils ne sont pas suffisamment « avancés » pour faire l'objet de réunions dans le cadre de ce CT ou de diffusion de documents préparatoires.

Nous ne pouvons pas passer sous silence le message que **FO** vous a adressé le lundi 21 janvier, qui a provoqué beaucoup de remous....

Certains n'ont pas hésité à employer le terme de « fake news » ou d' « infox ».

**Les fake news sont des informations délibérément fausses, délivrées dans le but de tromper l'auditoire....**et de telles insinuations, voire accusations, sont graves. Celles et ceux qui ont été si prompts à employer ces termes avaient-ils pleinement conscience de leur portée ? En effet :

- L'annonce relative à la sécurité de l'alimentation a été faite en assemblée générale du personnel par la Directrice de la DDCSPP de l'Yonne.
- Celle relative à la suppression de 60 implantations départementales a été faite en réunion du personnel par une cheffe de service CCRF dans un département d'une autre région, au lendemain d'un GRPC.

Ne s'agissant aucunement de simples « bruits de couloir », une clarification de la part de notre Directrice Générale était dès lors absolument et urgemment nécessaire, c'est pourquoi le syndicat **FO** a décidé de vous saisir.

Vous avez bien voulu répondre, en indiquant notamment qu'aucun arbitrage n'était à votre connaissance rendu sur la sécurité sanitaire des aliments ni sur l'organisation territoriale de la DGCCRF et qu'il n'était aucunement question de diminuer de 60 le nombre d'implantations de la DGCCRF.

Ensuite, certains chefs de service ont fait savoir à leurs agents qu'il ne s'agissait pas de la disparition de 60 implantations départementales, mais du maintien de 60 implantations départementales ... comme si cela était rassurant !

Vous prétendez plaider pour les mutualisations et l'interdépartementalité, mais, de toute évidence, le projet que vous portez est si peu clair qu'il est sujet à diverses interprétations de la part de vos cadres... d'autant plus que vous n'avez jamais caché votre souhait de réduire les implantations CCRF aux seuls « Pôles économiques ».

Et qui peut encore croire que les baisses drastiques d'effectifs en cours et à venir seront sans impact sur les implantations départementales de la CCRF et qu'il ne s'agit pas d'un objectif dans le cadre AP 2022 ?

Concernant l'organisation territoriale, le discours Ministre de l'Intérieur aux Préfets du 17 janvier dernier est tout à fait éloquent et précise bien que des décisions importantes ont d'ores et déjà été prises et que les arbitrages sont presque tous rendus, le Ministre de l'Intérieur ayant les pleins pouvoirs sur les territoires.

Quant au Ministre de l'Agriculture, nul n'ignore sa ferme volonté affirmée de voir créer une entité unique de la sécurité sanitaire de l'alimentation sous sa seule responsabilité, **ce qui serait une catastrophe pour la DGCCRF, l'effectivité des missions « fraudes » et donc... le consommateur.**

Les agents DGCCRF exercent un métier d'enquêteur destiné à détecter les fraudes, radicalement différent, dans ses pratiques et sa finalité, de celui des visites-audits de l'inspection vétérinaire !

Le point principal porté à l'ordre du jour du CT « personnels et missions » est « **le plan de transformation de la DGCCRF** ».

Les documents préparatoires que vous avez bien voulu nous communiquer démontrent sans équivoque que votre plan stratégique de la DGCCRF est purement dogmatique et consiste uniquement à répondre à une contrainte de réduction budgétaire en utilisant les leviers AP 2022 : priorisation, suppressions et externalisations de missions, mutualisations, interdépartementalité, e.administration.

Le tout avec une culture de la performance bien ancrée, comme le montre le projet « Environnement de travail augmenté » !

La synthèse des résultats de la consultation des agents sur les missions DGCCRF abonde évidemment dans le sens de votre projet... Nous n'en avons jamais douté !

**Nos syndicats FO et CFTC exigent des réponses claires et précises sur les points suivants :**

- Un **audit « Ernst & Young »** a été commandé par la DGCCRF pour établir ce plan de transformation : notre technostucture connaît-elle aussi mal nos métiers pour que cet audit soit apparu nécessaire ? la feuille de route **DOIT** être communiquée aux organisations syndicales représentatives !
- Où en est vraiment le dossier « **revue des missions** » ? Le contrôle de l'hygiène en remise directe sera-t-il délégué ? L'accueil consommateur est-il oui ou non destiné à être exercé dans les Maisons de Service au Public, solution préconisée par le Gouvernement pour assurer un service public de proximité ? Dans quelles conditions ?
- Les **arbitrages relatifs à l'organisation territoriale** ayant apparemment été rendus, quelles en sont les conséquences pour les services de la DGCCRF sur l'ensemble du territoire ? Pour les services d'enquêtes et pour les agents affectés dans les secrétariats généraux qui vont être fusionnés ? Combien d'agents CCRF sont affectés dans les secrétariats généraux des DDI ?

- Quelle est la **répartition régionale des effectifs cibles 2019** ? Quelle baisse a été actée ?
- Quelles sont exactement les diverses **décisions d'interdépartementalité** déjà mises en oeuvre ? Quels sont les projets à venir ? Sur quels critères sont-ils basés ? La Direction Générale a-t-elle l'intention de récidiver en nommant des IE bi-départementaux ?
- Des **suppressions de services CCRF** sont-elles prévues dans le cadre de la réduction des effectifs, après cette phase d'interdépartementalité ? A quelle échéance ? Sur quels sites ? Dans quelles conditions ? Quel est le projet de carte des implantations et quels sont les critères associés ?
- Combien d'**unités CCRF en DDI** sont-elles actuellement placées sous l'autorité hiérarchique d'un cadre DGAL ?
- Si aucun « arbitrage caché » n'a été rendu concernant la **sécurité sanitaire des aliments**, quelles perspectives résultent des discussions interministérielles ? Quelles missions sont concernées (hygiène ou ensemble de l'alimentaire) ? Combien d'agents CCRF pourraient être impactés ? Quelles implications pour les bureaux de la Sous-Direction 4 ?
- La DGCCRF a-t-elle anticipé les conséquences d'un **Brexit dur** ? Quel en est l'impact ?
- La Direction Générale est-elle ou non en capacité de définir et mettre en oeuvre une politique ambitieuse pour la DGCCRF au travers d'un réel **plan stratégique** ?

Vous savez d'ores et déjà que les agents ne se contenteront pas de réponses évasives et exigent une vérité sans fard.

**L'heure n'est pas à chercher à se rassurer, mais à REAGIR face à une entreprise de destruction de nos missions et de nos emplois, qui sera fatale pour la DGCCRF et la protection du consommateur.**

**CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** persistent encore et toujours à exiger :

- **Un abondement significatif en effectifs, permettant le plein exercice de l'ensemble de nos missions de service public.**
- **Le maintien de l'ensemble des implantations départementales et infra-départementales.**
- **Le rétablissement d'une chaîne de commandement CCRF pour l'ensemble de nos missions et l'implantation de postes d'IP dans chaque département.**
- **La création d'un véritable débouché de carrière hors encadrement pour les Inspecteurs de la CCRF, sous la forme d'un grade.**

Par ailleurs, comme nos syndicats **FO** et **CFTC** s'y sont engagés dans leur profession de foi, nous exigeons **l'ouverture de négociations sur des mesures générales d'amélioration des carrières et du régime indemnitaire CCRF, prenant en compte l'évolution des missions, la technicité et l'adaptation permanente demandée aux agents.**

Nos syndicats souhaitent également être associés au projet de mise en place d'une **doctrine d'emploi des cadres.**

Nous vous remercions pour votre attention.